

Lors de la réunion plénière du 5 juillet 2017, les membres du CNDN ont décidé de transférer les missions de cette commission (placée sous l'égide du ministère chargé des Sports et animée par le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne) à Nordic France. Le CNDN a donc cessé son activité depuis cette date.

Plusieurs raisons ont amené les membres du CNDN à prendre cette orientation :

- Nordic France a trouvé un rythme et des compétences que l'association n'avait pas lors de la mise en place du CNDN en 2007 ;
- l'acte II de la loi Montagne et l'article 70, reconnaît l'existence d'une association nationale de gestionnaires de sites regroupant les associations départementales, interdépartementales et régionales afin d'assurer la promotion et le développement du nordique ;
- l'évolution des membres présents au sein de Nordic France. Ceux-ci représentent aujourd'hui 80% des membres du CNDN sans les représentants de l'État ;
- le plan d'action 2015-2017 du CNDN arrivait à terme et de nouvelles actions devaient être initiées.

L'ensemble des ressources présentes sur ce site restent pour le moment accessibles.

Après 10 d'existence, le CNDN aura donc joué son rôle et rempli son objectif : dynamiser la filière nordique.